



Yvetot, le 10 février 2021

Mesdames et Messieurs les Maires

LE MAIRE
Réf : EC/CL

Objet : Séances de vaccination Covid-19

Mesdames et Messieurs les Maires,

Le centre de vaccination d'Yvetot ouvrira complètement pour tous les publics le 1^{er} mars prochain.

En attendant, des séances de vaccination ambulatoires seront organisées à raison de deux demi-journées par semaine à partir du 8 février (100 doses Pfizer par semaine). Elles seront réservées - pendant tout le mois de février - aux publics prioritaires, à savoir :

- ⇒ **Les personnes âgées de plus de 75 ans,**
- ⇒ **Les personnes particulièrement vulnérables,**
- ⇒ **Les Aides-soignants et le personnel médical.**

Ces personnes seront identifiées à partir de listes émanant du CCAS et de propositions des médecins de ville. Elles seront contactées directement par téléphone.

- La première semaine de février, les vaccinations concerneront les patients repérés par leur médecin de famille.
- La deuxième semaine de février, les personnes yvetotaises recensées par le CCAS seront contactées et vaccinées.
- La troisième semaine de février, les vaccinations seront étendues à l'ensemble du territoire intercommunal.

Un rendez-vous leur sera proposé le jeudi 25 ou le vendredi 26 février (entre 9 heures et 12 heures), selon un planning préparé par les médecins.

Cette organisation permet aux habitants du territoire de recevoir les doses par priorité. En effet, si les possibilités d'inscription étaient ouvertes sur Doctolib.fr, tous les candidats potentiels de Normandie, voire de France, pourraient s'y inscrire librement. Le mois de février est donc réservé, comme partout, aux publics dits prioritaires et en l'espèce aux publics du territoire d'Yvetot et de la CCYN.

Par conséquent, pendant le mois de février, les séances de vaccination ne sont pas ouvertes à tous les publics mais elles sont réservées aux listes établies par la Ville, le CCAS, les médecins de ville et le Pôle de Santé.

Une autre communication sera effectuée fin février, quelques jours avant l'ouverture du centre de vaccination, à tous les publics.

Après le 1^{er} mars, les Maires des communes plus éloignées auront la possibilité de mettre à disposition une salle pour bénéficier, si nécessaire, de « vaccinations foraines ».

Nous vous prions de bien vouloir croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Maire d'Yvetot

Emile CANU

Le Président de la Communauté
de Communes Yvetot Normandie

Gérard CHARASSIER

BP 219 – 76196 Yvetot Cedex

Tel : 02 32 70 44 70 – Courriel : mairie@yvetot.fr – Internet : www.yvetot.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire